

Une plainte pour forcer l'intégration des handicapés dans l'enseignement

ÉCOLE Pour l'ASBL Inclusion, l'école ordinaire doit s'ouvrir davantage à la différence

► Les enfants déficients mentaux ont-ils leur place

dans l'enseignement ordinaire ? Pour un lobby de parents, la réponse ne fait aucun doute.

► Afin de provoquer un électrochoc, ils déposent plainte.

Léna a 12 ans. Elle déborde d'amis. Elle lit, elle écrit un peu, elle calcule jusque 100. Et est bilingue. Elle a fréquenté une crèche ordinaire, une école maternelle ordinaire et termine aujourd'hui sa sixième dans une école primaire ordinaire. Pourtant, Léna est « différente ». Léna est trisomique. Mais à l'inverse de la plupart des autres enfants dans sa situation, elle suit un parcours classique au sein de l'école Singelijn (pédagogie active) à Woluwe-Saint-Lambert.

C'est précisément au nom de tous les autres que l'ASBL Inclusion vient de déposer une plainte auprès du « Comité européen des droits sociaux ». Que reproche-t-elle à la Belgique ? De ne pas se conformer

aux obligations de la Charte sociale européenne. Selon la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme et Inclusion Europe, qui portent officiellement le dossier, « la Belgique ne déploie pas assez d'efforts pour favoriser l'inclusion des enfants porteurs d'une déficience intellectuelle dans les établissements ordinaires dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Pour comprendre la portée de la plainte, il faut se référer à l'organisation de l'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est divisé en « types » liés à la nature du

handicap (le type 1 pour un retard mental léger, le type 2 pour un retard mental modéré à sévère, le type 3 pour les troubles du comportement, le type 8 pour les troubles sévères d'apprentissage etc.). Cependant, pour éviter la « ghettoïsation », plusieurs milliers d'élèves suivent en réalité les cours dans l'enseignement ordinaire via un processus dit « d'intégration ». Ils y sont accompagnés, à raison de 4 heures/semaine, par du personnel issu du spécialisé. « C'est une excellente politique, explique l'entourage de la ministre Schyns. Nous y consacrons d'ailleurs toujours plus de

moyens : chaque année, 300 à 400 élèves supplémentaires ont accès à ce programme. »

Le hic pourtant, souligne l'ASBL Inclusion, c'est que la plupart des plans d'intégration concernent des élèves appartenant aux types 1, 3 et 8 (82 % environ sur 3.000 bénéficiaires l'année dernière). « Or, de notre côté, nous cherchons à favoriser l'intégration pour les enfants du type 2 (autisme, trisomie...), dit Thomas Dabeux, permanent pour l'ASBL Inclusion. Dans cette catégorie, les bénéficiaires sont rares, trop rares (l'année

dernière, seuls 47 enfants comme Léna ont eu accès au système). Loin de nous l'idée qu'il s'impose à tout le monde. Nous souhaitons simplement que les familles soient mises devant un vrai choix. Nous voulons un enseignement ordinaire plus ouvert, plus inclusif et mieux financé pour que ces enfants bénéficient davantage d'heures d'accompagnement spécialisé. »

Pour ces familles, c'est parfois une question de déplacement (les écoles spécialisées sont souvent éloignées du domicile) mais c'est le plus souvent la vo-

lonté de donner le maximum de chances à leur enfant dans un enseignement qui aurait naturellement tendance à le tirer davantage vers le haut. « Je suis persuadée que Léna a mieux évolué que si elle avait fréquenté le seul enseignement spécialisé. Elle est heureuse, elle a énormément de confiance en elle, elle fait tout comme tout le monde... Il faut juste parfois modifier l'organisation et s'adapter à son rythme. »

Et s'adapter à son rythme, ce serait, pour Thomas Dabeux, une question de mentalité. « Certains pensent que le déficient mental sévère doit atteindre le même niveau que les autres. Ce n'est pas le but. On ne peut pas demander à un enfant trisomique de décrocher son CEB mais si on arrive à travailler sur des objectifs différenciés, ça ne pose pas de problème... Il ne faut pas attendre d'eux qu'ils réalisent exactement les mêmes tâches que leurs petits camarades, l'intérêt c'est de les tirer vers le haut. »

Ou de tirer tout le monde vers le haut... car dans une société où ne compte souvent que la performance, il y a sans doute beaucoup à apprendre de la différence. ■

ERIC BURGRAFF

RÉACTION

Classes pilotes

Au cabinet de la ministre Schyns, on s'étonne de cette plainte.

D'abord parce que l'ASBL Inclusion y a été reçue fin 2016. Ensuite parce qu'une première réponse est en cours de finalisation. « Une étude de l'UCL a démontré que l'intégration des élèves de type 2 était complexe pour les équipes éducatives car il s'agit

d'avantage d'une intégration sociale que d'une intégration pédagogique. On travaille donc sur une expérience hybride permettant de créer des passerelles : la création de classes de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire. » Outre un encadrement péda-

gogique et paramédical, le projet prévoit des moments d'échanges entre les deux publics ainsi qu'un partage des ressources entre les enseignants. Cinq classes de ce type ouvriront en septembre, trois autres suivront.